

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 6 Janvier 1891

NOUVELLES LOCALES

Aux termes d'un rapport présenté par le Ministre de l'Intérieur et approuvé le 27 décembre 1890 par le Président de la République, une médaille d'honneur en argent de 2^e classe a été décernée au sieur Jean-Dedieu, agent de la police monégasque, pour avoir maîtrisé, à deux reprises différentes, des chevaux emportés attelés à des voitures.

A l'occasion de la nouvelle année, MM. Poelman et Schindler, propriétaires de l'hôtel Saint-James, ont fait remettre une somme de deux cents francs à M^{me} la Baronne de Farincourt, pour être répartie entre les diverses œuvres de bienfaisance dans la Principauté.

M. Jean-Baptiste Vial, entrepreneur, et M. Paul Gallerand, directeur des Ascenseurs de Monte Carlo, ont remis à S. Exc. le Gouverneur Général chacun cent francs pour les établissements charitables de Monaco.

La catholicité, avec le renouvellement de l'année, célèbre les plus touchantes — sinon les plus imposantes — de ses cérémonies. La fête de Noël, avec ses offices si majestueux, a conservé dans la Principauté toute la solennité des anciens temps. La foi monégasque est restée aussi vive, et c'était un touchant spectacle que celui de la foule assemblée aux divers offices à la Cathédrale, le jeudi 25 décembre. A la messe de minuit, la cérémonie religieuse a été, en outre, doublée d'une fête artistique: M. Deltombe, basse de la troupe lyrique de Monte Carlo, a dit avec beaucoup de goût le Noël d'Adam, puis à la messe pontificale la maîtrise et l'orchestre se sont distingués par l'exécution de divers morceaux des mieux choisis.

La même affluence a été observée samedi 27 pour la fête de l'œuvre de la Sainte-Enfance et jeudi aux offices de toutes nos églises pour le commencement de l'année; enfin aujourd'hui 6 janvier, l'Eglise a célébré la fête de l'Epiphanie, appelée aussi *jour des Rois* parce que la tradition populaire suppose que les mages qui vinrent adorer Jésus-Christ avaient cette qualité, opinion fondée sur le verset du psaume 71 : *Les rois de Tarsis et des îles offriront des présents, les rois d'Arabie et de Saba apporteront des offrandes.*

Par une lettre pastorale en date du 25 décembre dernier, M^{gr} l'Evêque a porté à la connaissance des fidèles de la Principauté, la lettre encyclique de notre Saint-Père le Pape sur l'abolition de l'esclavage.

Un vapeur de commerce anghis, le *Dunstanboroug*, est arrivé le 2 janvier, de Newcastle, avec un charbon de houille pour la Société des Bains de Mer. Le *Dunstanboroug* a 19 hommes d'équipage, capitaine Rambellow, et jauge 650 tonneaux.

Toujours soucieuse d'être agréable aux voyageurs, la Compagnie de chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée fera délivrer des billets d'aller et retour de 1^{re} classe pour Nice et Menton à l'occasion des fêtes qui auront lieu sur le littoral, savoir : Courses de Nice, les 12, 15, 18 et 20 janvier. Carnaval de Nice, du 31 janvier au 10 février. Vacances de Pâques et régates internationales, les 4, 5 et 7 avril. Tir aux pigeons de Monaco.

Ces billets d'aller et retour ont une validité de 20 jours, non compris le jour de départ, avec facilité de prolongation d'une période de 10 jours moyennant le paiement d'un supplément de dix pour cent.

Antonin a remporté, dimanche, un succès inouï. Bébé-Théâtre avait attiré sur la terrasse du Casino une foule considérable, et les applaudissements n'ont manqué ni à l'impresario ni à ses artistes.

Dimanche prochain, 11 janvier, à 4 heures précises du soir, aura lieu, dans la salle de théâtre du Collège de la Visitation, une séance musicale et théâtrale, donnée par les membres de l'Œuvre de la Jeunesse établie chez les Frères des Ecoles Chrétiennes.

Une quête sera faite au profit de l'œuvre naissante et de la bibliothèque scolaire.

Les dons particuliers offerts pour le développement de cette *société de persévérance* seront acceptés avec reconnaissance par le Directeur des Frères à toutes les époques de l'année.

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

Lucie de Lammermoor

Pour qui ne connaît pas la *Fiancée de Lammermoor*, l'un des principaux ouvrages de Walter Scott — il date de 1818, c'est déjà loin de nous — l'opéra célèbre de Donizetti est certainement poncif comme libretto, et d'une naïveté, j'allais dire d'une honnêteté, qui s'accorde mal avec les idées et les goûts de notre fin de siècle.

Lammermoor est une chaîne de collines qui couvre une partie de l'Ecosse Méridionale. Pourquoi le plus grand romancier du dix-neuvième siècle a-t-il cherché ces montagnes pour nommer son héroïne? On ne peut répondre à cette question qu'en se reportant à l'ensemble de ses œuvres si originales et si populaires.

En choisissant pour lieu de la scène une région isolée, agreste, et pour époque de son action un ou deux siècles antérieurs, Walter Scott a trouvé moyen de donner à ses narrations antiques le caractère le plus piquant de fraîcheur et d'originalité. Tout semble neuf dans les romans écossais : le paysage, les coutumes, les caractères, le dialecte, tout nous charme par une singularité sauvage.

On serait aujourd'hui surpris d'apprendre que ces tableaux, qu'il nous a dépeints dans une admirable simplicité, avaient sur la société d'alors, la plus salutaire influence. C'est pourtant la vérité. Insoucieux de la triste célébrité des génies qui

passent comme des météores, sans éclairer le monde qu'ils éblouissent, Scott a trouvé une gloire plus solide et plus pure, sinon moins brillante. Ses récits, qui pénétraient partout, dans l'atelier comme dans le boudoir, dans la mansarde ainsi que dans les salons, charmaient tous ses lecteurs en leur insinuant, sous une forme attrayante, la douce et saine morale qu'ils renferment.

Sir Walter Scott est né à Edimbourg le 15 août 1771, il mourut à Abbotsford le 20 septembre 1832. Il fut enterré à Dryburgh-Abbey, et une souscription, à laquelle prit part le pays tout entier, permit de conserver à ses enfants, deux fils et deux filles, le domaine d'Abbotsford — que l'illustre romancier avait créé et perdu à la suite de revers de fortune. L'une de ses filles, qui embrassa le catholicisme en 1833, était mariée à M. Hope, célèbre avocat de Londres, et eût en partage ce beau domaine où Scott avait fait construire, sur ses propres plans, un château gothique des plus remarquables.

Le poème de *Lucie* est trop connu pour qu'il soit besoin de le résumer ici, mais il convient, peut-être, pour se bien pénétrer de l'œuvre sur laquelle il est conçu, de rappeler ce que signifiait au moyen-âge, dans l'Europe chrétienne, le mot *fiançailles*; ceci expliqué fera comprendre — mieux que n'importe quelle narration — le libretto de l'opéra que Donizetti a immortalisé.

L'usage des fiançailles (du vieux mot français *fiancer* : promettre, engager sa foi : *fiance*), est un de ceux que leur ancienneté et leur universalité peuvent faire considérer comme un élément constitutif de toute société. Elles se pratiquaient en Chine, chez les Indous, les Phéniciens, les patriarches, les Hébreux, les peuples du Latium, en Grèce, à Rome, etc.

Une loi d'Alexis Comnène donnait aux fiançailles la même force qu'au mariage effectif, et, conformément à ce principe, le sixième concile *in Trullo* déclare que celui qui épouserait une fille fiancée à un autre serait puni comme adultère si le fiancé vivait au temps du mariage.

Trois choses accompagnaient ordinairement les fiançailles : la bénédiction nuptiale en face de l'église, les arrhes et les présents de mariage, l'acte qui contenait les conventions de mariage.

La dissolution des fiançailles était prévue dans plusieurs cas : le consentement mutuel des parties, d'abord (si elles étaient majeures, autrement celui des tuteurs était nécessaire), puis l'absence du fiancé au delà de trois ans; les vœux solennels de religion ou la promotion aux ordres sacrés.

Dans l'Allemagne protestante et les royaumes du Nord, les fiançailles, encore aujourd'hui, sont sérieusement considérées, et le titre de *fiancé* entouré de respect et d'hommages. En France, où l'on a fait à peu près table rase des antiques coutumes, les fiançailles ont cessé d'avoir aucun caractère légal.

L'opéra que Donizetti écrivit sur le poème de *Lucie*, et qui fit son apparition à Naples en 1835, fut, comme presque tous les meilleurs ouvrages de maître, très froidement accueilli à son début.

Ce n'est que plus tard à Paris, grâce à Duprez qui obtint dans le rôle d'Edgard un éclatant succès, que *Lucie* prit rang dans les œuvres dont s'honore la scène lyrique française. Le sextuor inimitable de cet opéra est compté au nombre des plus beaux morceaux d'ensemble qui existent.

L'insuccès constaté à chaque partition de Donizetti : *La Fille du Régiment*, les *Martyrs*, la *Favorite*, *Don Pasquale*, *Linda di Chamounix* et autres, fut attribué alors à la coïncidence de ces ouvrages avec ceux de Bellini; cette rivalité devait causer aux premiers un ajournement injuste.

Les Allemands ont une manière plaisante d'établir la généalogie des compositeurs italiens.

Voici, selon eux, comment elle procède :

Teut et sa femme Italie engendrèrent Siméon ;

Siméon engendra Paër ;

Paër engendra Rossini ;

Rossini engendra Bellini *e tutti quanti*.

Donizetti se trouve dans les *tutti quanti*. Disciple, comme Rossini, du père Mattei, après avoir été l'élève de Simon Meyer, de Mendorf, près d'Ingolstadt, il put participer à la fusion des deux écoles.

La vie et la mort de l'illustre compositeur sont trop connues pour que j'aie besoin d'ajouter le moindre détail à ce qui précède; je reviendrai seulement à Walter Scott, pour dire que l'opéra de Bizet, la *Jolie fille de Perth*, qui sera joué le 24 de ce mois sur notre scène, est également tiré d'un de ses romans.

La représentation de *Lucie*, samedi, a été un véritable triomphe pour M^{lle} Vuillaume, M. Engel et M. Ughetto, baryton, venu exprès de Marseille, malgré un deuil récent à l'occasion duquel nous lui présentons nos sincères condoléances.

M^{lle} Vuillaume s'est acquittée du rôle de Lucie en grande artiste. Elle le dramatise sans exagération et chante avec un goût exquis. La scène de la folie lui a valu des avalanches de fleurs et de bravos. M. Engel a été superbe, son entrée du deuxième acte lui a valu d'unanimes bravos, et le grand air de l'acte des tombeaux, a été dit, par ce ténor, de la façon la plus remarquable. Tragédien, beau chanteur, M. Engel est un Edgard accompli. M. Ughetto — engagé, dit-on, à la Scala de Milan — possède un bel organe; la voix est chaude, vibrante. Ce baryton a su exprimer avec art les fureurs d'Astion. Nous avons rarement entendu chanter le sextuor avec autant d'ensemble et de précision. Le public a été de notre avis et, malgré l'importance et la longueur de ce morceau, il l'a fait bisser en le faisant suivre de salves répétées d'applaudissements.

Ajoutons qu'un ravissant ballet : *Sous la feuillée*, de M. Mayeur (dont le nom seul est synonyme de succès) a clos très gaiement la soirée. Réglié avec beaucoup d'art par M^{lle} Stichel, de l'Opéra, et bien dansé par les principales artistes, ce petit spectacle a été très goûté. La musique en est des plus gracieuses et la mise en scène très soignée.

H. L.

Jeudi 8 janvier 1891, à 2 h. 1/2 de l'après-midi

6^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE & MODERNE sous la direction de M. ARTHUR STECK

Symphonie *La Forêt (in Walde)*..... Raff.

1^{re} PARTIE — Le jour, Impression.

2^e PARTIE — A. Crépuscule, rêverie.

B. La danse des Dryades.

3^e PARTIE — La nuit dans la forêt. Chasse

fantastique. Le lever du jour.

Fragments symphoniques de *Manfred*. R. Schumann.

A. Ouverture.

B. Ranz des vaches.

Le solo de cor anglais par M. Lalliet.

C. Entr'acte.

D. Apparition de la Fée des Alpes.

Fragments du *Septuor*..... Beethoven.

I. Andante et variations.

II. Scherzo.

III. Finale avec cadence exécutée par tous

les violons.

Clarinete, M. PROUVEN; Basson, M.

SEIGLE; Cor, M. BRICOUX.

Ouverture de *Tannhauser*..... R. Wagner.

L'Administration donne avis qu'il ne lui est pas possible de faire réserver des places aux Concerts classiques.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

CONCOURS BI-HEBDOMADAIRES

Vendredi 2 janvier 1891

La *Poule d'Essai* a été partagée entre MM. Drevon et Ivan.

Le *Prix de Woot* a été gagné par M. Thorne, battant M. de Woot, second, capitaine Shelley, troisième.

Autres poules gagnées par ou partagées entre MM. le capitaine Accourt, Roberts et vicomte de Quelen.

Lundi 5 janvier

Le *Prix de Clouet* a été gagné par M. Pinson, battant M. Gilbert, second, M. Callez, troisième.

Autres poules gagnées par ou partagées entre MM. Roberts, Lepôt, Drevon.

Vendredi 9 janvier

POULE D'ESSAI. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 27 mètres 1/2.

PRIX BARRY. — 500 francs ajoutés à une poule de 50 francs

chaque. Au second, 30 % sur les entrées; 20 % au troisième. — 5 pigeons à 27 mètres 1/2.

POULE RÉGLEMENTAIRE (handicap). — 20 francs chaque. — 1 pigeon.

Samedi 10 janvier

POULE D'ESSAI. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 27 mètres 1/2.

PRIX MASKENS (handicap). — 500 francs ajoutés à une poule

de 50 fr. chaque; 30 % au second; 20 % au troisième. — 5 pigeons.

POULE RÉGLEMENTAIRE — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 27 mètres,

COURSES DE NICE

Premier jour — Lundi 12 janvier 1891

PRIX MASSÉNA (course de haies), 4,000 fr., dont 2,000 fr. offerts par la Ville de Nice et 2,000 fr. par la Société des Bains de Monaco.

PRIX DE MONTE CARLO (grande course de haies, handicap), 20,000 fr. offerts par la Société des Bains.

PRIX DE CARABACEL (steeple chase à réclamer), 4,000 fr., offerts par la Société des Bains.

Deuxième jour — Jeudi 15 janvier

PRIX DES ALPES-MARITIMES (course de haies, handicap), 4,000 fr.; offerts par la Ville de Nice.

PRIX DE MONACO (steeple chase, handicap), 30,000 fr., offerts par la Société des Bains.

PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple chase à réclamer), 4,000 fr., offerts, 2,500 fr. par le Conseil Général des Alpes-Maritimes, et 1,500 fr. par la Société des Bains.

Troisième jour — Dimanche 18 janvier

PRIX DU CHEMIN DE FER (steeple chase, handicap), 4,000 fr., dont 1,500 offerts par la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., et 2,500 fr. par la Société des Bains.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES COURSES (steeple chase), 15,000 fr., dont 10,000 fr. offerts par la Société des Courses, et 5,000 fr. par la Société des Bains.

PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL (course de haies à réclamer), 4,000 fr., offerts par le Conseil Municipal de la Ville de Nice.

Quatrième jour — Mardi 20 janvier

PRIX DU VAR (course de haies à réclamer), 4,000 fr., offerts par la Société des Bains.

GRAND PRIX DE LA VILLE DE NICE (steeple chase handicap libre), 20,000 fr., offerts par la Ville de Nice.

PRIX DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO, 4,000 fr., offerts par S. A. S. le Prince de Monaco.

Le premier numéro du *Figaro illustré* pour 1891 vient de paraître, nous en donnerons le sommaire dans notre prochain numéro, mais nous tenons à signaler déjà le succès toujours croissant de cette magnifique publication.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Cannes. — Le vapeur le *Seynois*, appartenant à une Compagnie Marseillaise qui possède en outre la *Mouche* et le *Saint-Mandrier*, faisait depuis un mois et demi, concurremment avec le *Cannois*, le service des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. Le *Cannois* ne sortit pas mercredi, mais le *Seynois* partit du port de Cannes à 1 heure 25 de l'après-midi, avec une douzaine de passagers dont 8 à 9 débarquèrent à l'île Sainte-Marguerite et 3 à l'île Saint-Honorat. Le vent soufflait d'E N. E., mais sans violence. Le *Seynois* repartait avec ses 3 passagers vers 3 heures 45 de l'île Saint-Honorat, quand l'hélice s'est embarrassée dans une amarre; un coup de brise l'a poussé sur les rochers de l'île Saint-Honorat; les 3 passagers et l'équipage ont pris terre, le bateau s'est rempli d'eau jusqu'au pont, il est encore en ce moment échoué sur les rochers.

Le restaurateur de l'île partit sur son bateau à rames pour aviser le commissaire de marine. Le vapeur le *Cannois* avait sa chaudière vide, il s'offrit à se préparer à partir : la nuit était venue; le patron pêcheur Carles partit avec son bateau de pêche l'*Etoile du Nord*, emmenant M. le commissaire de marine, M. le syndic, le garde-pêche et un marin. Les 3 passagers et l'équipage revinrent sur l'*Etoile-du-Nord*; les 8 passagers débarqués à l'île Sainte-Marguerite regagnèrent Cannes sur un bateau pêcheur par la pointe de la Croisette. On attend un scaphandre; on espère sauver le *Seynois*.

Nice. — La date officielle de l'ouverture de la Jetée-Promenade est fixée au 8 janvier. La salle du théâtre, de style mauresque, est fort coquette. Les autres salles, toutes somptueuses, sont également de style oriental. La salle japonaise est une véritable merveille. Voilà Nice dotée d'un nouveau casino qui sera une attraction de plus. Nos félicitations à M. Mayer, un habile architecte, et à M. Matton, le peintre parisien qui a si bien décoré ce magnifique établissement.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Les réunions les plus brillantes, en ce moment, sont celles qu'on se donne sur la glace. On patine un peu partout, au bois de Boulogne et au bois de Vincennes, sur le lac de Saint-Mandé, sur le lac Daumesnil, au Club des Patineurs, au jardin d'acclimatation. L'abaissement de la température ne fait pas dégeler les surfaces couvertes de glace : elles dégèlent superficiellement dans la journée et regèlent pendant la nuit : de sorte que la surface où s'exercent les amateurs de ce sport hivernal est excellente et le sera probablement longtemps encore.

Il n'y a eu, cette semaine, que des réceptions intimes, dont plusieurs étaient réservées aux enfants.

Comme les années précédentes, M^{me} Charles Floquet, femme du président de la Chambre des députés, a reçu les enfants du personnel de cette chambre. Elle leur a offert une représentation de guignol qui les a beaucoup fait rire, un fort beau goûter, et leur a fait une ample distribution de jouets et d'étrennes utiles. Plus de deux cents enfants avaient été invités.

Au moment même où je vous écris, les jeunes fils du prince et de la princesse Alexandre Bibesco donnent une fête à leurs jeunes camarades, dont l'invitation est ainsi formulée : « MM. Emmanuel et Antoine Bibesco prient M... de leur faire l'honneur de venir chez eux le samedi 3 janvier, à trois heures précises. Matinée « enfantine. »

Le peintre de Callias a donné dimanche dernier une fête à laquelle étaient conviés trente-huit jeunes enfants. On leur a servi un repas auquel ils ont fait honneur; puis M^{me} de Callias les a conduits en cortège dans l'atelier de son mari, où un arbre de Noël, illuminé par de nombreuses bougies multicolores et orné d'une foule de cadeaux, se dressait à une hauteur gigantesque. Chaque objet portait un numéro, et une loterie très animée eut lieu, à la grande joie de l'assistance enfantine et des parents.

Pas de bois; beaucoup de déjeuners, de diners de matinées.

La princesse Alexandre Bibesco a repris ses réceptions du jour. Elle avait réservé une agréable surprise aux visiteurs de son premier *five o'clock*. Elle a joué, avec son talent hors de pair, le concerto en trois parties de Paderewski; M^{lle} Marguerite Naudin a chanté la *Prière* que Gounod a écrite pour elle; plusieurs airs de danse ont été exécutés à quatre mains par la maîtresse de la maison et la princesse de Brancovan.

M^{me} Buloz, femme du directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, a repris, dans son hôtel de la rue de l'Université, ses réceptions du mardi soir. Mardi dernier, M^{lle} Landi, de l'Opéra, y a fait entendre sa belle voix de mezzo soprano.

M^{me} Schlemberger-Hartmann a donné une très intéressante soirée musicale : M^{lles} Fany Reed, Clément de Mentque, Lapière, de Nogueiras, M^{me} Reyrel et Léon David se sont fait très applaudir.

M^{me} Jules Koenigsarter a donné dans son magnifique hôtel une sauterie aux jeunes filles de son intimité avec un fort joli cotillon pour finir.

Il y a eu réception chez M^{me} Chabret du Rieu à l'orchestre de Waldteufel, cotillon chez M^{me} Gand.

femme du député de la Loire-Inférieure, valse et souper chez la comtesse de la Peña et chez M^{me} Ulmann. Chez la baronne de Billing, on a entendu la baronne Scott, qui brille au premier rang des cantatrices femmes du monde, M^{lle} Lapière et le violoncelliste Deligean.

Beaucoup de salons vont se rouvrir.

La duchesse de Bellem recevra tous les samedis dans la journée, et il y aura chez elle, chaque semaine, musique et comédie. M^{me} Aubernon de Nerville rouvrira son salon de la rue d'Astorg, le 8 janvier, par une soirée dont la principale attraction sera une jolie pantomime de M. Maurice Le Corbeiller, la *Révèrence*. M. et M^{me} Ambroise Thomas ont repris, au Conservatoire, leurs réceptions du dimanche après-midi, où on cause et où on lunche.

Le duc et la duchesse de Rivoli sont réinstallés dans leur élégante résidence de la rue Jean-Goujon pour quelques jours; mais ils comptent partir pour Nice le 15 janvier et y séjourner jusqu'au printemps.

M^{me} la comtesse Borye des Renaudes a repris ses mardis.

M^{me} Furtado-Heine, de retour de sa propriété de Roquencourt, vient de se réinstaller dans son hôtel de la rue de Monceau, où ont recommencé ses dîners du dimanche.

M^{me} Maurice Gallet reprendra, à la fin du mois, la série de ses belles réceptions musicales.

On annonce, pour le mardi 13 janvier, une matinée artistique chez la comtesse Amédée de Germiny.

Tout fait prévoir que, d'ici quelques jours, la saison mondaine commencera, et qu'elle sera des plus brillantes.

Cette semaine, nous n'avons eu, comme nouveauté théâtrale, qu'une grande pièce. Elle a été jouée au Gymnase. C'est *l'Obstacle*, de M. Alphonse Daudet, qui est très discutée par la critique, ce qui s'explique par la donnée même qui est très délicate à traiter à la scène. L'auteur y a montré un merveilleux talent; les interprètes ont droit aux plus grands éloges: nous citerons surtout MM. Lafontaine, Raphaël, Duffos, M^{mes} Pasca, Desclauzas et M^{lle} Darlaud.

Au Théâtre-Français, un joli petit acte de M. de Courcy bien enlevé par M. Faine, M^{mes} Worms, Rautta et Ludwig; et une tentative de M. Got qui a voulu, bien qu'il soit un peu manqué, jouer le rôle de Tartuffe.

A l'Opéra-Comique, *l'Amour Vengé*, deux actes de M. Lanus pour les paroles et de M. de Manpeou pour la musique, où il y a plus de grâce que d'originalité. Les interprètes MM. Fugière et Corbonne, M^{mes} Chevalier et Bernaert, ont été très applaudis.

DANGEAU.

VARIÉTÉS

Monaco au milieu du XVI^e siècle

LES INSTITUTIONS, LA FORTERESSE, LE CHATEAU, L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS

I. — Les Juridictions Seigneuriales

Suite. — Voir le numéro 1690

Pendant le règne d'Augustin Grimaldi, on voit apparaître un magistrat supérieur revêtu des pouvoirs les plus étendus; à lui seul, il allait absorber un grand nombre de prérogatives des autres juridictions, et en étendant sa compétence, il devait finir par supprimer, au profit d'un gouvernement purement unitaire, les privilèges et les libertés des communautés. En matière de police et d'administration, ses prérogatives ne feront que s'accroître au détriment des antiques institutions auxquelles il se superpose. Cet officier possède une juridiction supérieure sur les trois seigneuries à la fois, et le besoin de centraliser fortement dans une seule main l'administration de tous les domaines du seigneur fut la cause de son établissement.

Augustin Grimaldi, qui en a très probablement créé la fonction, avait donné à son titulaire le nom de baile ou baile général; c'était une dénomination d'origine provençale dont le titulaire fut, pendant son règne, Honoré Bordini. Après la mort d'Augustin et sous l'influence exclusivement italienne d'Etienne Grimaldi, le titre changea et le baile devint l'auditeur général (1).

(1) Cette première dénomination ne se perdit pas entièrement; dans les statuts de police édictés par le parlement général des habitants de Monaco le 20 mai 1543, le notaire qui rédige le procès-verbal porte encore le titre de *vice-baile*.

Suivant la coutume pratiquée traditionnellement en Italie pour les détenteurs de hautes fonctions correspondant à celle-ci, l'auditeur général, chef de la justice, fut le plus habituellement choisi parmi des personnages étrangers aux seigneuries afin d'éviter la suspicion pour cause d'alliance ou de parenté; cette règle ne fut pourtant pas absolue à Monaco et souffrit quelques exceptions.

L'auditeur avait la plénitude des pouvoirs judiciaires et administratifs; il avait, disent les lettres patentes de provisions d'office des titulaires (1), la pleine autorité pour voir, connaître, décider, rendre des sentences et terminer judiciairement les causes civiles, criminelles et mixtes, même celle où l'intérêt du seigneur et de la chambre seigneuriale était engagé. Il prononçait en appel des jugements de tous les tribunaux ordinaires, il avait, en outre, le droit d'évocation, selon que les causes lui semblaient le mériter pour abrégier les procès, avec la prérogative de juger sommairement sans tenir compte des règles de procédure, comme le seigneur en a le droit par lui-même; il faisait les règlements de police, établissait des amendes et exerçait dans cet ordre les mêmes pouvoirs étendus qu'en matière judiciaire.

En résumé, juge d'appel au civil avec le droit d'évocation et de décision dans leur plus grande étendue, l'auditeur avait absorbé au criminel les prérogatives des podestà. Ses pouvoirs en matière de police étaient une menace pour les franchises de la commune, menace qu'un prochain avenir devait voir se réaliser.

L'auditeur recevait un traitement fixe en dehors des droits de justice qu'il percevait.

La réforme qui se fit dans l'administration supérieure des trois seigneuries par la création de la charge de l'auditeur amena une modification dans la juridiction du procureur fiscal, qui devint l'auxiliaire du baile ou auditeur et qui, sous le règne d'Augustin Grimaldi porta le titre d'avocat fiscal. Cette charge était en 1526 occupée par un juriste qui partagea la confiance d'Augustin Grimaldi avec le baile général Honoré Bordini, c'était Pierre Colle, l'heureux négociateur de la déclaration de Tordesillas (2). Sous l'administration d'Etienne Grimaldi, cet officier reprenait avec le titre de « Procureur fiscal de la chambre du seigneur ». Il avait pour mission de poursuivre par devant l'auditeur la procédure des causes criminelles; il veillait à l'exécution des règlements édictés par l'auditeur et à leur publication, mais il était spécialement chargé de la recherche des fraudes sur les droits d'entrée et sur les revenus du seigneur, et de la conservation ainsi que la défense des droits domaniaux et des prérogatives seigneuriales (3). C'est en cette qualité qu'en 1550 il prend des réquisitions pour provoquer par devant l'auditeur général l'enquête au sujet des griefs articulés par Etienne Grimaldi contre les agents du duc de Savoie dans le comté de Nice (4).

Les ordonnances d'Honoré II au siècle suivant nous montrent le procureur fiscal sans traitement fixe et recevant une part proportionnelle des saisies relatives aux affaires dans lesquelles il avait exercé des poursuites; cette part était, sous ce dernier règne, de deux pour cent.

L'institution de ces deux nouveaux offices avait fortement réduit les attributions des podestà de Monaco et de Menton, et celles du castellan de Roquebrune. Le magistrat primitif n'était plus que juge en matière civile; et encore, si cette juridiction était laissée aux podestà à Menton et à Roquebrune, en fait, à Monaco et en vertu du droit d'évocation, l'auditeur général retenait à sa cour la presque totalité des affaires civiles comme il s'était réservé toutes les affaires criminelles dans lesquelles le podestà n'avait qu'une action limitée à l'enquête sur les crimes (5). En matière administrative, celui-ci avait tou-

(1) Les lettres de provision de l'office d'auditeur général, copiées les unes sur les autres, ont une formule identique. Le *Premier registre des ordonnances d'Honoré II* nous montre (fol. 79) celles d'Urbano Preve, de Menton, en tout semblables à celles d'Urbano Cerrato, sous Honoré I^{er}.

(2) Pierre Colle est nommé avec cette qualité d'avocat fiscal comme témoin dans la ratification de cette déclaration à la conclusion de laquelle il avait eu une si grande part et qui fut donnée par Augustin Grimaldi, le 10 avril 1525, sous le contre-seing d'Honoré Bordini. (*Documents*, tome 2, page 260).

(3) Archives du Palais de Monaco — *Premier registre des ordonnances d'Honoré II*, fol. 88.

(4) *Documents*, tome 3, page 75.

(5) Les registres de la cour de l'auditeur à Monaco et de celle du podestà à Menton, tenus à partir de 1567 par Antonio Olivario, notaire de Menton, montre la différence qui s'était établie en fait dans la connaissance des causes civiles entre les deux villes. (Archives du Tribunal Supérieur de Monaco.)

jours son rôle de modérateur vis-à-vis de la commune, et la connaissance des délits concernant les affaires rurales, suivant les règlements de police édictés à Menton par Lucien en 1516, et à Monaco par des statuts municipaux édictés en parlement général de la commune, dont nous allons avoir à parler.

Telle était l'organisation administrative et judiciaire qui se perpétua à Monaco, avec des modifications insignifiantes, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

II. — La Commune

Tandis que la seigneurie de Monaco voyait se développer et se perfectionner son organisation judiciaire et administrative, une institution indépendante par son origine, mais qui se montre à travers les siècles constamment en accord intime avec les seigneurs, avait elle aussi grandi et s'était constituée de façon à donner à l'époque du gouvernement d'Etienne Grimaldi de singulières preuves de vitalité.

Les plus anciens actes où l'existence de la commune de Monaco se révèle ont trait à ses premiers différends avec les habitants de la Turbie. Nous avons dit ailleurs (1) comment elle était entrée en conflit avec ses voisins en acquérant des terres aux environs immédiats de la forteresse; un accord survint en 1245, par lequel les Monégasques reconnaissaient sur ces terres les droits des seigneurs de la Turbie (2). Dans ce compromis, nous avons vu stipuler avec les deux délégués de la communauté de Monaco, deux ambassadeurs de Gênes et les deux castellans. L'acte en question est dressé à Monaco même, devant le Château Vieux et dans une assemblée générale de la population: rien ne désigne les deux délégués comme des officiers ordinaires de la communauté.

L'assistance que Gênes accorde à ses sujets prend bientôt la forme de précieux privilèges; en 1262, la population occupait une place assez considérable dans les transactions maritimes pour que la république lui ait accordé les mêmes franchises que celles concédées en 1205 à Porto Venere et à Bonifacio (3).

Lors de l'occupation de Monaco par les Grimaldi et les Guelfes chassés de Gênes en 1270, les habitants primitifs, qui continuèrent à former la majorité de la population, semblent être restés indifférents aux luttes entre les deux grands partis qui divisaient la république, quelques violents contre-coups que la forteresse en ressentit.

Nous n'avons que deux documents relatifs à la vie de la commune monégasque pendant les vingt premières années du XIV^e siècle. En 1302, le roi Charles II de Naples accorde aux habitants restés dans la place après le départ des Guelfes des franchises pour commercer dans ses états (4); en 1319, les syndics de Gênes déclarent les hommes de Monaco exempts des gabelles (5). Pendant cette période, la commune semble s'administrer sans le concours nécessaire des officiers soit Guelfes soit Gibelins qui à tour de rôle occupent la place, et cela apparaît au mois de mai 1324 lorsque, pour la seconde fois depuis vingt ans, la forteresse est replacée sous la domination des Gibelins.

Les différends avec les habitants de la Turbie n'avaient cessé d'être permanents depuis la convention de 1245; malgré les restrictions apportées à leur droit de possession dans le territoire voisin, les Monégasques avaient continué à acquérir des terres et à s'arroger des droits sur les pâturages (6); de là des conflits qui à la longue étaient devenus intolérables. De plus, les mêmes habitants de Monaco s'étaient attribué le droit de pêche non seulement le long de leur rocher, mais sur les côtes environnantes.

Deux règlements, provoqués par l'intervention du viguier de Nice, vinrent mettre momentanément un terme à ces difficultés. Dans cette circonstance, la commune de Monaco stipule seule, sans l'intervention de ses gouvernants ni d'aucun officier de justice, par quatre délégués qui ne revêtent aucune désignation spéciale (7). On re-

(1) *Documents*, tome 1, page LXXXI.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône, B 143, fol. 74.

(3) Archives du Palais de Monaco, A 9, n° 1. — *Liber jurium reipublicæ Genovensis*, I, col. 1400.

(4) Arch. du Pal. de Monaco, A 9, n° 3.

(5) *Ibid.*, D, *Commune*, n° 1. — Le document est en déficit, il ne reste que la cote ancienne d'inventaire.

(6) Les liasses du fonds *Monaco-Turbia* aux Archives de Turin sont pleines de contrats d'acquisitions faites sur le territoire de la Turbie par les habitants de Monaco, de 1250 à 1340.

(7) Archives d'Etat de Turin, *Monaco-Turbia*, I, n° 12 et 14.

marquera cependant ce chiffre de quatre représentants qui correspond aux quatre syndics que nous trouverons plus tard à la tête de l'administration communale.

En 1329, l'université monégasque assiste dans l'église de Sainte-Dévote au traité de paix conclu avec le sénéchal de Provence; quoique présente toute entière, elle est représentée à l'acte par douze personnages. Les noms de tous les habitants sont inscrits à la suite sans qu'on rencontre encore aucune désignation d'officiers communaux (1).

La domination de Charles I^{er} Grimaldi fut pour les libertés communales une période dont le souvenir s'est perpétué; c'est à lui que, dans le siècle suivant, les habitants faisaient remonter l'origine de leurs prérogatives et de leurs libertés, et de nombreux actes postérieurs se réfèrent aux franchises de Charles Grimaldi qui forment comme la charte fondamentale de la commune (2).

Quoique nous n'ayons aucun élément pour établir quelles furent les prérogatives que Charles octroya aux habitants de sa forteresse, nous croyons pouvoir faire remonter à ce chef des Guelfes l'organisation de la commune, telle quelle subsista depuis, avec ses officiers élus sous le nom de syndics.

Néanmoins, nous ne trouvons pas encore d'actes où soient mentionnés des officiers communaux, car il ne faudrait pas confondre les syndics ou délégués par procuration, que nous voyons fréquemment envoyés à Gênes pour défendre les droits de la communauté, avec les syndics chargés annuellement de l'administration communale.

La période qui suivit la reprise de la place par les Génois et pendant laquelle se maintint la domination de la République, de 1357 à 1412, est cependant marquée par de nombreux actes établissant les faveurs continues dont la commune monégasque fut comblée par les doges (3). Mais ces séries de mandements confirment les franchises sans faire allusion, ce qui n'était du reste pas nécessaire, à l'existence des officiers de la commune.

(A suivre)

G. SAIGE.

(1) Archives de la ville de Nice, AA 34.

(2) Documents, tome 1, pages 78 et 80.

(3) Archives du Palais de Monaco, A 9, et D, Commune, 3 à 18.

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN

Etude de M^e BERTRAND, huissier à Monaco

VENTE SUR SAISIE

Le samedi dix janvier courant, à neuf heures du matin et jours suivants, s'il y a lieu, dans la salle de vente Crovetto, sise à la Condamine, rue Grimaldi, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers suivants: lits en fer complets, tables à toilette, garde-robe, tables de nuit, table ovale de salle à manger en acajou, bahut, écrin en soie encadré de bambou noir, réchauds, cafetières et théières en métal argent, serviettes, divers objets en poterie artistique, lustre en verre, filtre en faïence, panier, corbeilles recouvertes en cuir et malles de voyage vides, etc., etc., le tout en très bon état.

Au comptant et 5% en sus pour frais d'enchères.

Monaco, le 3 janvier 1891.

L'Huissier,

Signé: BERTRAND.

Etude de M^e BERTRAND huissier à Monaco

VENTE SUR SAISIE

Le lundi douze janvier courant, à deux heures du soir et jours suivants, dans la salle de vente Gindre, sise boulevard Charles III, à la Condamine, il sera procédé par le soussigné à la vente aux enchères publiques d'un très riche mobilier de salon et de salle à manger, comprenant tapisseries des Gobelins Henri II, entourées de tentures peluche bleue, vieil or, tentures murales et rideaux idem avec galerie, glaces, cheminée et bureau chène, canapés, fauteuils vénitiens sculptés et diverses étagères à colonnes, pendules, vases à fleurs, tableaux et bibelots divers, bibliothèque, livres, buffet chène sculpté, argenterie, verrerie, vases artistiques, assiettes décoratives, bahuts, chaises sculptées, tapis riches, etc., etc., et enfin d'un piano Pleyel.

Au comptant et 5% en sus pour frais d'enchères.

Monaco, le 3 janvier 1891.

L'Huissier,

Signé: BERTRAND.

CATHÉDRALE DE MONACO

Dimanche 11 janvier

SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST

S. G. Mgr l'Evêque assistera pontificalement à la Grand'Messe de 10 heures et aux Vêpres à 3 heures de l'après-midi.

Des quêtes seront faites dimanche prochain 11 janvier, à tous les offices du matin et du soir, dans toutes les églises et chapelles de la Principauté, pour l'œuvre anti-esclavagiste que S. S. le Pape Léon XIII a recommandée aux fidèles du monde entier par sa lettre encyclique du 20 novembre dernier.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 29 décembre 1890 au 4 janvier 1891

NEWCASTLE,	vapeur Dunstamborough, angl., c. Rumbellow,	houille.
ST-RAPHAEL,	b. Fortune, fr., c. Moutte,	sable.
ID.	b. Indus, fr., c. Phion,	id.
ID.	b. Marceau, fr., c. Gardin,	id.

CERCLE DES ÉTRANGERS DE MONACO

1890-1891

TIR AUX PIGEONS

CONCOURS DE LA PREMIÈRE SÉRIE

Vendredi 9 janvier 1891 — Prix Barry, 500 francs.
Samedi 10 janvier — Prix Maskens (handicap), 500 francs.

GRANDS CONCOURS INTERNATIONAUX

Lundi 19 janvier 1891 — Grande Poule d'Essai — 2,000 fr.
Mercredi 21 janvier — Prix d'Ouverture — Un Objet d'Art et 3,000 francs.
Vendredi 23 et samedi 24 janvier — Grand Prix du Casino — Un Objet d'Art et 20,000 francs.
Lundi 26 janvier — Prix de Monte Carlo (Grand Handicap libre) — Un Objet d'Art et 3,000 francs.
Mercredi 28 janvier — Prix de S. A. S. le Prince de Monaco — Un Objet d'Art et 1,500 francs.
Vendredi 30 janvier — Prix de Consolation — Un Objet d'Art et 1,000 francs.

TIR AU PISTOLET ET AU SANGLIER. — SALLE D'ESCRIME

S'adresser, pour toute demande de renseignements

à M. A. BLONDIN, au Secrétariat des Tirs, à Monte Carlo

SALLE DES CONCERTS DU CASINO

Les Concerts ont lieu tous les jours de 2 h. 1/2 à 4 h. et de 8 h. 1/2 à 10 h. du soir.
Le jeudi est réservé aux Concerts Classiques de musique ancienne et moderne

Jeudi 19 janvier 1891, à 2 h. 1/2 de l'après-midi

7^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE
Sous la direction de M. ARTHUR STECK

Avec le concours de M^{me} CONNEAU, cantatrice

Samedi 10 et mardi 13 janvier, à 8 heures

LA CIGALE ET LA FOURMI
Opéra comique en 3 actes

CONCERTS INTERNATIONAUX

Dimanche 18 janvier à 2 h. 1/2

Premier Concert: ŒUVRES FRANÇAISES

Terrasse du Casino - BÉBÉ-THÉÂTRE - Directeur: ANTONIN

Représentations: Mardi, Jeudi, Vendredi, Dimanche, à 2 heures du soir

COURSES DE NICE

Lundi 12, Jeudi 15, Dimanche 18, Mardi 20 Janvier

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables:

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

POUR BIEN DÉJEUNER, DESCENDEZ

A LA RÉSERVE

Située sur la plage du Canton
A MONACO

RESTAURANT PARC AUX HUITRES

Tenu par LE NEN

BOULLABAISSE RENOMMÉE, LANGOUSTES, COQUILLAGES
DINERS SUR COMMANDE
Salons et Cabinets de société ouverts la nuit

AGENCE A. ROUSTAN

Avenue de la Costa, Monte Carlo

LOCATIONS DE VILLAS ET APPARTEMENTS
ACHATS ET VENTES DE PROPRIÉTÉS
Locations et ventes de PIANOS

BAZAR

MAISON MODÈLE

V^o DAVOIGNEAU

Avenue de la Costa, Monte Carlo

Articles de Paris — Souvenirs du pays — Papeterie — Photographies — Parfumeries — Eventails — Parapluies — Ombrelles — Cannes — Articles de jeux — Jouets — Lingerie — Gants — Bijouterie.

MAGASIN SPÉCIAL D'ARTICLES DE VOYAGE

Prix très modérés

ON PARLE TOUTES LES LANGUES

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS dans de bonnes conditions
S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare, Monaco-Condamine.

ARMITA ET C^{ie}

AGENCE DE LOCATION

en face Hôtel de Russie, à Monte Carlo

ACHAT ET VENTE DE PROPRIÉTÉS
RÉGIE D'IMMEUBLES — RECouvreMENT DE LOYERS
ENGLISH SPOKEN

Imprimerie de Monaco — 1891

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire: 65 mètres)

Décemb. Janv.	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir				
	30	765.1	764.8	765.2	767.2	767.6	8.8	10.8	8.1	6.4				6.2
31	70.2	68.1	67.9	67.7	67.3	8.6	11.4	11.3	11.2	12.2	66	E		
1	66.5	64.9	65.1	65.4	66.2	13.2	13.4	13.2	13.6	13.2	69	E modéré		
2	67.6	67.5	67.4	67.9	68.5	13.3	14.2	14.2	11.6	11.2	60	E		
3	68.9	68.4	67.6	68.2	68.4	11.2	12.2	12.8	12.2	11.2	68	O		
4	66.9	65.6	64.4	64.1	63.6	10.4	11.6	11.8	10.2	10.2	66	S		
5	58.9	57.2	55.6	54.5	54.4	10.3	11.2	11.6	11.2	8.6	62	N		
DATES		30	31	1	2	3	4	5						
TEMPÉRATURES		Maxima	11.2	11.2	14.2	14.2	13.2	13.2	12.2					Pluie tombée: 1 ^{mm} 6
EXTRÊMES		Minima	4.2	4.2	9.2	9.2	7.2	7.2	6.2					